

BOCK MEYERBEER
35, Rue Meyerbeer
ROUBAIX
Téléphone 421 et 2471

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS
Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00; 6 mois, 32.00; 1 an, 60.00
France et Belgique..... 3 mois, 18.00; 6 mois, 34.00; 1 an, 62.00
Union postale..... 3 mois, 20.00; 6 mois, 36.00; 1 an, 64.00

REDACTION - ANNONCES
ROUBAIX: 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1904. Inter. 6.
TOURCOING: 23, rue Carwet. Tél. 87.
Chèques postaux 87 1114.

Maman Louise
VENDU
Garde-Robe..... 200 fr.
Lit bois doré..... 150 fr.
Lit métallique..... 100 fr.
Table de nuit marbre..... 50 fr.
Salle L. XIV XV..... 675 fr.
Chaises paille blanches..... 25 fr.
Fauteuil en bois vernis..... 60 fr.
Tous articles soignés garantis

MAMAN LOUISE
se trouve au
175, Rue de Lancy, 175
ROUBAIX
(Arrêt sur O à sa porte)

BILLET PARISIEN

L'assassinat du Nord-Sud

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 26 MAI (Minuit).

Un crime abominable, dont a été victime un citoyen paisible, un bon Français, un honnête homme, a été commis aujourd'hui en plein Paris. Nos lecteurs liront, d'autre part, les circonstances de ce forfait qui est tellement monstrueux qu'au premier abord, tout le monde a cru à un suicide, mais il fallut bientôt se rendre à l'évidence: la belle meurtrière avait été tirée par derrière. A l'hôpital où il avait été transporté, M. Berger a pu balbutier ces mots: « J'ai été suivi ». Donc, pas de doute: il ne s'agit pas de suicide, mais d'un attentat. Enfin, la meurtrière — car l'auteur de ce lâche attentat est une femme — s'est constituée prisonnière dans la foule.

Bien que les premiers faits rassemblés par l'enquête judiciaire semblent indiquer qu'on ait affaire à une folle, il y a lieu, dès à présent, de faire de sérieuses réserves. M. Berger, bien que trésorier de la Ligue d'Action française, n'avait point suscité, contre lui, ces haines farouches qui escortent certains hommes politiques; ses fonctions mêmes ne le désignaient guère aux coups qui l'ont frappé; un autre, M. Berger n'avait pas d'ennemis; son caractère calme, dépourvu d'aigreur, protestait à elle seule contre l'idée d'une vengeance.

La meurtrière, en excitant avec un sang-froid, une précision, une sagacité remarquables et bien étranges chez une folle un crime qui a un caractère — n'aurait pas été le motif de son exécution — n'aurait pas été la victime désignée à l'avance aux coups d'un bas assassin?

Maria Bonnefoy, au demeurant, n'a-t-elle pas déclaré qu'en tirant sur le trésorier de l'Action française, elle croyait frapper une autre personne? Elle a-t-elle permis d'accorder quelques vraisemblances à un crime politique accompli pour le compte d'une organisation occulte plutôt qu'à un geste de déséquilibre?

La police va-t-elle débrouiller le fil mystérieux de ce meurtre afin de permettre au Gouvernement d'agir à l'occasion?

Le public attend avec impatience qu'une réponse soit donnée à cette angoissante question.

LES CHANGES

Lundi	Mardi
Livre ... 94 94 96 18	
Dollar ... 19 535 19 785	
Belgique. 97 55 98 375	

ENTRE NOUS

Les braves gens

Les marins de l'embarcadour qui se sont livrés à la mort pour l'enter d'arracher leurs camarades à la mer fureuse sont de magnifiques héros. Devant leurs corps déchiquetés par la pierre des rochers et que la vague meurtrière roule jusqu'à la tête dans un lit de varech, inclinés-nous très bas. Saluons ces victimes du devoir, ces « tombés au champ d'honneur », et si nous avons la fol, prions pour ces chrétiens qui ont aimé leur prochain plus que soi-même.

Nous vivons à une époque où l'humanité semble vouloir s'émanciper par plaisir. L'égoïsme de l'individu et l'agitation révolutionnaire des collectivités donnent à l'après-guerre un aspect de chaos invraisemblable. L'homme, dans le chaos nouveau formé par le mercantilisme, le bocheisme et les dangers de la guerre, ne s'agit ni en beauté, ni en noblesse. Comment voulez-vous qu'il y ait de l'ordre dans la rue, quand il n'y en a plus ni dans les esprits, ni dans les cœurs?

Heureusement des Français gardent jalousement, au milieu de cette anarchie morale, la flamme du devoir et de l'honneur. Ce sont les braves chauffeurs bretons; ce sont encore nos vaillants soldats qui défendent au Maroc, contre la barbarie d'un Abd-el-Krim, les droits sacrés de la civilisation.

Ces Français-là nous empêchent de trop méditer de notre pays. Leur héroïsme sublime met au front de la Patrie une auréole que rien ne saurait ternir. On sent, en effet, les petites misères de la politique, les laideurs de la vie, les tristesses du présent et les incertitudes de l'avenir, en face des trésors de vertu, des éblouissantes qualités, des admirables réserves intellectuelles et morales de ceux qui tiennent d'une main ferme le flambeau de notre race?

Honneur donc à ceux de l'embarcadour et à ceux de l'Ouergha! A ceux qui sont morts comme à ceux qui ont échappé au péril vont nos pensées de fierté, d'admiration et de reconnaissance!

Maurice Asber.

L'AGITATION COMMUNISTE

Des poursuites contre MM. Cahin et Doriot

Paris, 26 mai. — En fin de séance, hier, à la Chambre, M. Herriot a annoncé, sans donner de nous, conformément à l'usage, qu'il était saisi d'une demande de levée d'immunité parlementaire concernant deux membres de l'Assemblée.

Cette demande, pour laquelle la procédure habituelle sera suivie, vise, en fait, les deux députés communistes, MM. Marcel Cachin et Doriot.

Pas de passeports pour assister aux fêtes communistes en Angleterre

Londres, 26 mai. — Il paraît que le gouvernement britannique refusera des passeports aux communistes étrangers voulant venir prendre part aux fêtes du parti communiste britannique qui auront lieu à Glasgow, le 30 mai et le 1^{er} juin.

LE BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU SENAT

Les crédits pour l'Ambassade auprès du Vatican sont votés par 158 voix contre 12

Paris, 26 mai. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. de Sévres. Les sénateurs sont peu nombreux et le public est plutôt rare.

Le budget des Affaires étrangères

On reprend ensuite la discussion du budget de 1925. On est à celui du ministère des Affaires étrangères. Le rapporteur, M. Reynald (Ariège), a la parole.

Le budget des Affaires étrangères, dit-il, tel que vous le présente votre commission, se chiffre au total par 120 millions de dépenses, sans réserve d'une nouvelle aggravation du franc, qui entraînerait une aggravation de cette charge.

M. Gaurju, sénateur du Rhône, soulève la question du Rhin et de notre sécurité.

On entend ensuite M. Chénobenoit (Ain), qui parle d'une tentative d'annexion de l'Autriche par l'Allemagne.

LES ARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE

Le général Bourgeois parle de l'état actuel des armements de l'Allemagne. Nos voisins, dit-il, sont arrivés à reconstituer un formidable outil de guerre: Grand état-major reconstitué, corps d'officiers brevetés aussi nombreux, organisation territoriale prête à la mobilisation et une armée de cadres de 200 à 250.000 hommes. Pour venir remplir ces cadres, il faut du monde et des soldats instruits.

Le général Bourgeois dépeint ensuite la mobilisation industrielle de l'Allemagne et montre comme elle est actuellement au point.

Le général Lantier (Bas-Rhin), prononce un très intéressant discours sur la nécessité d'intensifier notre propagande à l'étranger.

DECLARATIONS DE M. BRIAND

M. Briand monte à la tribune.

M. Briand. — J'aurais voulu apporter ici des déclarations sur tous les problèmes qui intéressent le Sénat. Malheureusement, les circonstances ne sont pas favorables à de nouvelles déclarations. Je pourrais risquer de prononcer des paroles imprudentes; les questions qui touchent à la sécurité de la France, aux manœuvres de l'Allemagne, sont soumises aux décisions de nos alliés. Sur elle, la France a pris nettement position. Nous ne saurions faire à notre sécurité nationale, le sacrifice de notre honneur. Voilà les principes qui commandent de notre côté les négociations engagées.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'Allemagne soit animée de l'esprit patriotique. Bien des nations pourraient prendre, exemple sur elle sur ce point de vue. Il faut, en tout cas, que les manœuvres au traité de Versailles constatés par les commissions de contrôle, donnent lieu à des redressements. J'espère pouvoir vous apporter prochainement, des explications plus complètes.

L'AMBASSADE DU VATICAN

La discussion générale est close. Les chapitres 1 à 5 sont adoptés. Sur le chapitre 6 (titulaire des postes) des articles additionnels, c'est-à-dire, ambassades en général et ambassade du Vatican en particulier, M. Chéron, président de l'Union Républicaine, prend la parole.

M. Briand rappelle que la Commission des Finances avait voté une réduction de 1.000 fr. sur le chapitre 6, mais de renvoyer ce chapitre à la Chambre pour signifier la volonté du Sénat de voir maintenir l'ambassade auprès du Vatican.

Le nouveau Gouvernement a pris une autre attitude sur cette importante question. Il se trouve que le chapitre au chiffre fixé par la Chambre comporte des crédits suffisants pour payer les frais de l'Ambassade.

Dans ces conditions, nous allons voter le chapitre avec la signature très nette du maintien intégral de l'ambassade auprès du Vatican.

Nous sommes bien d'accord avec le Gouvernement, n'est-ce pas, dit l'orateur se tournant vers M. Briand.

Celui-ci répond aussitôt: Pour moi, je n'ai aucunement l'intention de la supprimer, donc M. Chéron a satisfaction.

M. Jonart déclare renoncer à la parole.

M. Blanesque-Martin, au nom de la Gauche Démocratique, déclare que son groupe s'abstient dans le vote sur le chapitre 9; ce chapitre, mis aux voix, avec le crédit voté par la Chambre, est adopté par 158 voix contre 12.

Les chapitres suivants sont adoptés et la suite de la discussion est renvoyée à demain, à 15 heures.

A L'EXPOSITION des ARTS DECORATIFS

L'INAUGURATION DU PAVILLON DE LA POLOGNE

Paris, 26 mai. — Le comte Alfred de Chlapowski, ambassadeur de Pologne à Paris, a inauguré cet après-midi, à l'exposition



UN GROUPE DE MUSICIENS POLONAIS DEVANT LE PAVILLON DE LA POLOGNE

des Arts décoratifs, le pavillon national polonais.

Il a remis solennellement le pavillon à M. Feraud David, qui a remercié la Pologne d'avoir bien voulu, en participant à l'exposition, affirmer d'une façon éclatante la cordialité des liens qui n'ont cessé d'unir la Pologne à la France.

Le général Mordacq remplacera le général Mangin au Conseil supérieur de la guerre

Paris, 26 mai. — Le général Mordacq, ancien commandant du 33^e corps de l'armée



LE GENERAL MORDACQ

du Rhin, est réintégré dans les cadres actifs et nommé membre du conseil supérieur de la guerre en remplacement du général Mangin.

LES ÉVÉNEMENTS AU MAROC

L'ACCORD FRANCO-ESPAGNOL

Paris, 26 mai. — Les conditions que M. Maury rapporte de Madrid seraient les suivantes:

1^o Le Directoire n'a aucunement l'intention de signer une trêve militaire avec Abd-el-Krim, ni de régulariser la partie de la zone espagnole qui reste occupée.

2^o Le Directoire est disposé à s'entendre avec le gouvernement français pour la répression de la contrebande par mer, sur la côte africaine.

3^o L'Espagne ne considérera pas comme une violation de frontière les opérations tactiques qui pourraient, éventuellement, dépasser la frontière algérienne des « zones de sécurité ».

4^o Il n'y a pas de discussion ni de difficultés diplomatiques à prévoir entre la France et l'Espagne, au sujet de la frontière fixée par l'accord de 1912.

LES POSTES DE BIBANE ET DE TAOUNAT VONT ÊTRE RENFORCÉS

Taounat, 26 mai. — En raison des difficultés que crée pour les colonnes mobiles, le ravitaillement constant des petits postes disséminés sur la rive gauche de l'Ouergha, le commandement a décidé d'agrandir considérablement les postes les plus importants, notamment ceux de Taounat et de Bibane. Les effectifs de ces postes seront renforcés.

Les anciens postes, à l'exception de ceux qui vont être reorganisés, seront donc abandonnés sans inconvénient, les postes de Taounat et de Bibane permettant une surveillance effective des tribus de la région en particulier les Beni Zeroual.

M. RENAUDÉL VA DEMANDER L'ENVOI D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE

Paris, 26 mai. — M. Renaudé l'intention de proposer à la commission de l'Armée, lors de sa prochaine réunion de vendredi, l'envoi d'une délégation dans la zone d'opérations du Maroc, pour y exercer le droit de contrôle, ainsi qu'il en fut pendant la guerre de 1914-1918.

LES DÉLÉGUÉS DES GROUPES DU CARTEL À LA PRÉSIDENTIE DU CONSEIL

Paris, 26 mai. — Les délégués des groupes de gauche de la Chambre, MM. Casala, Malvy, Renaudé, Loxi et Candace se sont rendus ce matin à la présidence du Conseil où ils ont eu une entree avec M. Painlevé au sujet des événements militaires du Maroc.

Ils se sont mis d'accord avec lui sur les tâches directrices de l'action gouvernementale dans la lutte contre les Rifains et sur les termes de l'ordre du jour qui sera soumis à la Chambre comme sanction aux interpellations sur les opérations marocaines.

Les délégués vont rédiger ce texte qui sera soumis à la réunion des délégués des groupes de gauche qui a lieu l'après-midi.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

DEUX TAXIS ENTRENT EN COLLISION A PARIS

Sept personnes blessées

L'un des chauffeurs est en fuite

Paris, 26 mai. — Rue de Rivoli, devant le numéro 124, un taxi qui conduisait le chauffeur Georges Bouré, demeurant 80, rue Michal, a été heurté par un autre taxi qui voulait le dépasser et dont le conducteur a pris la fuite. Le choc fut si violent que la voiture heurtée fut projetée sur le trottoir et renversa et blessa sept personnes.

UN AUTOCAR CAPOTE

Deux morts, plusieurs blessés

Moulins, 26 mai. — Un autocar, appartenant à M. Charles Picot, transportant vingt-quatre personnes qui se rendaient à une réunion à Lury-Lévy, a capoté au lieu dit la Croix-de-France, commune de Verneux, et s'est renversé dans un fossé bordant la route.

Un des voyageurs, M. Armand Reynaud, 22 ans, a été tué. Mme Baillyère, grièvement atteinte, fut transportée à son domicile, mais elle ne tarda pas à succomber. M. Marcel Reynaud, frère de la première victime; Eugène Hospitalier, Léon Alatiene, âgé de 19 ans, ainsi que le conducteur du véhicule, Simon Sodka, 25 ans, de nationalité polonaise, ont été grièvement blessés. Un certain nombre d'autres personnes furent légèrement atteintes.

Un attentat contre le trésorier de la Ligue d'Action française

MORT DE LA VICTIME

L'assassin est une femme qui se constitue prisonnière

Paris, 26 mai. — A midi vingt, à la station du Nord-Sud Saint-Lazare, dans l'escalier conduisant au quai de la ligne B, un inconnu a tiré une balle de revolver sur M. Berger, âgé de 33 ans, demeurant rue Champagnée, 29, agent de publicité, trésorier-secrétaire de la Ligue d'Action française. Une cinquantaine de personnes se trouvant à ce moment-là, autour de M. Berger. Néanmoins, l'inconnu a pu commettre son attentat sans être vu et il a pu disparaître dans la foule.

M. Berger a été transporté à l'hôpital Beaujon. La balle de revolver, entrée par la nuque, s'est logée au-dessus de l'oreille sourcilère.

À ce moment où il a été atteint, M. Berger est tombé la tête en bas, les bras en croix sur les marches de l'escalier donnant accès rue du Havre. Son chapeau, ramassé auprès de lui est actuellement entre les mains du commissaire de police de La Madeleine. Il porte à la place du ruban une perforation dont les bords sont légèrement roussis, ce qui semblerait indiquer que le coup de feu aurait été tiré de très près.

Mort de M. Berger

Paris, 26 mai. — M. Berger est décédé à dix-huit heures. Il était employé depuis trois ans à l'Action française. Il était marié père de deux enfants et en attendait un troisième.

L'assassin est une femme

Paris, 26 mai. — L'assassin de M. Berger est une femme qui s'est constituée prisonnière, ce soir vers 6 h. 30, dans les locaux de la police judiciaire.

Introduite auprès de M. Guillaume, elle sortit aussitôt un revolver et déclara qu'elle était celle qui avait tué M. Berger.

Conduite devant M. Dartheim, commissaire divisionnaire, la femme déclina son identité: Marie Bonnefoy, née à Tholiers (Puy-de-Dôme).

DECLARATIONS DE L'ASSASSIN

Divorcée depuis quelque temps, elle contracta ses malheurs conjugaux. Dernièrement, elle perdit un fils à l'hôpital de Nice; elle a encore deux jeunes filles placées en service à Paris.

C'est en venant voir à Paris une de ses filles qu'elle conçut l'idée du crime; elle en voulait aux dirigeants de l'Action Française à qui elle avait écrit pour leur signifier que des espions opéraient sur la Côte d'Azur.

« Ses déclarations semblent absurdes, mais cette femme avait été depuis un certain temps en proie à la folie de la persécution. Elle croyait atteindre M. Maurras ».

Elle regrette de n'avoir pu joindre MM. Daudet et Maurras qu'elle gustait dans un café voisin de leur journal.

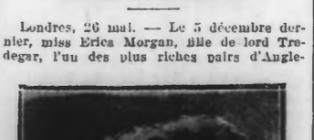
Lundi, dit-elle, j'ai vu sortir M. Berger, que j'ai pris pour M. Maurras, mais je n'ai pu l'atteindre, car il se perdit dans la foule.

Aujourd'hui, j'ai vu ressortir le même homme des bureaux de l'Action Française, et j'ai suivi dans le couloir du Métro de la station du Nord-Sud. J'ai tiré et je me suis enfuie dans l'intérieur de la gare Saint-Lazare, où je suis restée toute l'après-midi. J'ai vu le résultat de mon acte par les journaux, et j'apprends alors l'erreur de personne que j'avais commise, je suis venue me constituer prisonnière.

On a trouvé dans le sac à main de la meurtrière, des copies de lettres envoyées aux dirigeants de l'Action Française, ainsi que le texte d'une lettre qu'elle avait écrite au procureur de la République de Grasse, le 23 mai dernier.

MISS ERICA MORGAN fille de lord Tredegar est retrouvée dans la Tamise

Londres, 26 mai. — Le 5 décembre dernier, miss Erica Morgan, fille de lord Tredegar, l'un des plus riches pairs d'Angle-



MISS MORGAN

terre, disparaissant d'un hôtel particulier de Wimbledon où elle séjournait avec des amis. La jeune femme — elle venait de passer la trentaine — avait quitté la maison, vêtue d'un simple pyjama sur lequel elle avait jeté un manteau. Elle portait à la main une valise où elle avait entassé quelques vêtements. Les parents de miss Morgan, avérés, crurent d'abord que la jeune fille, qui était d'humeur assez fantasque, était partie pour rendre visite à des amis dans quelque chalet de province.

Des promeneurs, passant sur les rives de la Tamise, à Wapping, à quelques kilomètres de Londres, ont aperçu un cadavre pris dans un buisson de plantes aquatiques. La police, prévenue, reconnut dans le corps à moitié décomposé le cadavre de miss Morgan.

Le Concours de fenêtres et balcons fleuris

(5.000 FRANCS DE PRIX)

organisé par le « Journal de Roubaix »

avec la collaboration des Amis de Roubaix et du Cercle Horticole

LE RÈGLEMENT DU CONCOURS

Dans notre industrieuse Cité sans cesse bourdonnante des mille bruits du travail, les fumées des usines ternissent; tout souvent l'azur du ciel et s'attachent jusqu'aux façades de nos habitations; le défaut de jardins et de verdure est une lourde rançon payée au progrès économique. Roubaix manque de charmes naturels. La gaîté semble avoir délaissé notre ville, où les rayons du soleil ne trouvent plus de fleurs à caresser.

Ainsi le « Journal de Roubaix » a-t-il pris l'initiative de contribuer, par un concours, à rendre plus séduisant le visage de notre ville. La décoration florale des façades et des balcons lui a paru le moyen le plus facile et le plus sûr d'agrémenter nos rues et nos maisons.

Cette initiative a été accueillie avec joie par les Roubaisiens. Bon nombre d'entre eux n'ont même point attendu la publication du règlement — qu'ils trouveront aujourd'hui ci-dessous — pour se préparer un concours. Et tout fait prévoir que cette charmante et populaire manifestation va prendre une ampleur magnifique. Car, à Roubaix, on ne fait jamais les choses à demi. Les murs de nos maisons sont nus, arides, tristes; les fleurs sortent des pierres grises à l'ingéniosité de chacun et Roubaix, à la faveur de ce concours une nouvelle Florence, une ville en fleurs.

Tous les talents et toutes les catégories de la population pourront exercer leurs facultés puisque le concours prévoit des sections diverses par lesquelles les chances de succès seront égalisées.

Il y aura des hors-concours qui, sans participer aux prix seront classés: ils contribueront à l'embellissement de Roubaix et entretiendront l'émulation. La plus modeste fenêtre de courée est susceptible d'une jolie décoration florale, qui peut témoigner d'autant de goût et d'habileté qu'il en faut pour orner une plus vaste façade.

Le concours ayant pour objet de rendre aussi durable que possible l'ornementation florale de notre ville part, comme on le verra plus loin du 1^{er} juillet pour se prolonger jusqu'au 15 septembre. Mais, pour être prêts à temps, les concurrents vont se mettre à l'œuvre immédiatement et, d'ici quelques jours, la métamorphose de Roubaix commencera à s'accomplir.

Ceux qui travailleront seulement pour l'honneur — et ils seront nombreux par amour de leur ville — comme ceux qui auront en même temps la légitime ambition de gagner le premier prix de 500 francs... ou l'un des autres prix rivaliseront d'efforts et d'ingéniosité; ils, encore une fois, Roubaix pourra être citée en exemple.

A LA CHAMBRE

Le débat sur la propriété commerciale

Paris, 26 mai. — Séance ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Boussou au texte de la proposition de loi sur la propriété commerciale, retour de Sévres.

M. Louis Puech (Seine), rapporteur, souligne l'importance de ce projet. Puis il expose l'économie du texte, rapporté par la Commission, qui a pour but principal, mettre fin, une fois pour toutes, à la spéculation.

UN EXPOSIT DE M. PUECH

M. Louis Puech énumère les modifications importantes apportées par le Sénat au texte de la Chambre, qui sont au nombre de cinq:

1^o Une grave difficulté se présente lorsqu'un moment d'établir un nouveau bail, un tiers intervenait, qui fait une offre d'augmentation de prix, très élevée, illement élevée que l'occupant ne peut l'accepter et se voit contraint de renouer au logement.

La Chambre avait dit: Le propriétaire pourra accepter l'offre ainsi faite par le tiers, mais si les experts décident que cette offre dépasse la valeur locative des lieux loués, en d'autres termes il s'agit d'une offre de spéculation, l'occupant, ainsi évincé, aura droit à l'indemnité. Le Sénat, lui, ne fait pas cette réserve, même dans le cas de sur offre notable, évincé sans indemnité.

2^o Quelle doit être l'indemnité allouée à l'occupant par le propriétaire aura, sans raison valable, refusé le renouvellement.

M. Louis Puech poursuit: La Chambre avait dit: une indemnité en rapport avec le préjudice causé par le refus de renouvellement. Le Sénat a ajouté, sans que cette indemnité puisse être supérieure à trois années de loyer.

3^o On sait que le propriétaire, d'après les deux textes peut, en principe, reprendre sans indemnité, à condition d'occuper lui-même ses locaux, mais la Chambre avait fait une exception à l'encontre du propriétaire qui n'aurait acquis l'immeuble qu'en vue de se substituer un locataire commercial qui s'y trouvait au moment de l'achat.

Cette exception, le Sénat ne l'a pas reproduite.

4^o La Chambre dit: Si le bailleur refuse de renouveler le bail et que les motifs allégués par lui ne soient pas jugés graves et légitimes à l'encontre du locataire; le Sénat a supprimé les mots: « à l'encontre du locataire et a substitué ainsi presque complètement la portée de cette disposition.

5^o Le Sénat a ennu exclu du bénéfice de la loi de nombreuses catégories de commerçants, notamment les agents d'affaires, les changeurs, les maîtres de pensions, etc., que la Chambre avait formellement admis.

M. Puech. — Nous avons donc repris notre texte sur les cinq points essentiels, que nous venons de signaler, et sans lesquels, de l'avis de votre Commission, la nouvelle loi serait à peu près inopérante et ne réaliserait pas le droit nouveau que la Chambre a voulu inaugurer.

La Chambre persiste à penser qu'il y a là pour le propriétaire foncier, une véritable obligation naturelle, qu'il doit renouveler le bail à moins qu'il n'ait pour agir autrui les raisons les plus graves.

M. LEBLANC (Seine), renonce à la parole pour écourter le débat.

LES ARTICLES